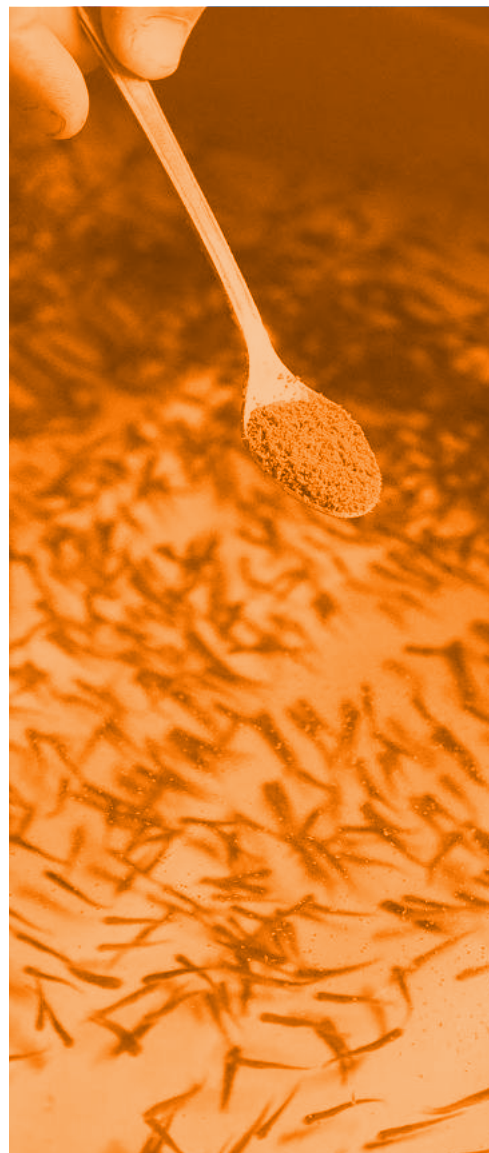


Mes services de A à Z

section aquacole
2018



GDS
Bretagne



ADHÉRER, COMMENT ?

Conditions générales d'adhésion :

Tout éleveur de poissons, quelque soit l'espèce, dont le(s) site(s) est situé en BRETAGNE peut être adhérent à la section aquacole de GDS BRETAGNE.

Fin 2017, 59 sites étaient adhérents : salmoniculteurs (truite arc en ciel et fario), élevages de turbots et de brochets.

Les adhérents regroupent les pisciculteurs ou sociétés, les fédérations de pêche disposant d'un site, les écoles et stations de recherche en Bretagne.

| Cotisation 2018 (HT) | | Montant (HT) |
|---|--|------------------------|
| FORFAIT ÉLEVAGE | | 50€ |
| COTISATION PROPORTIONNELLE | | 1,5€ / tonne d'aliment |
| EXEMPLE POUR UNE PISCICULTURE QUI PRODUIT 150 TONNES | FORFAIT | 50€ |
| | cotisation aliment consommé (indice 1,2) | 270€ |
| | TOTAL ANNUEL | 320€ |

LES SERVICES

VEILLE SANITAIRE

Organisme à Vocation Sanitaire régional dans le domaine animal, GDS Bretagne a pour missions la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires.

Maintien de qualification UE vis-à-vis des dangers sanitaires de catégorie 1

La Bretagne est, depuis mars 1995, **qualifiée indemne** des maladies réputées légalement contagieuses :

- Septicémie hémorragique virale (S.H.V)
- Nécrose hématopoïétique Infectieuse (N.H.I)
- Anémie infectieuse du Saumon (AIS)

Maintien du statut de zone indemne (sous contrôle DDPP) :

- organisation et suivi des visites vétérinaires annuelles et contrôles virologiques
- financement à 50% par GDS Bretagne Section Aquacole (aides des Conseils Départementaux).

En 2018, le plan d'extension de la zone qualifiée indemne en Bretagne (bassin de l'Ille et Vilaine) liée à la mise en place du Plan National d'Eradication et de Surveillance (P.N.E.S) dont l'objectif est l'assainissement et la qualification des zones du grand Ouest de la France :

- réalisation et suivi des dossiers administratifs par GDS Bretagne.

Surveillance et Maîtrise des mouvements de poissons de provenance extérieure à la région

Pérennisation des approvisionnements sécurisés en truite Fario en zone qualifiée de Bretagne. Cette action bâtie en 2017 sera appliquée en 2018 avec le concours des fournisseurs de Fario en Bretagne.

Elaboration du Schéma Régional de maîtrise des dangers sanitaires par l'Association Sanitaire Régionale de Bretagne

La section aquacole de GDS Bretagne participe pour la filière aquacole à la rédaction de ce plan qui définit les orientations dans la **prévention, surveillance et assainissement** des maladies dans toutes les espèces animales. La première version de ce plan doit être déposée en juin 2018.

ASSAINISSEMENT MAÎTRISE

Aide lors de l'apparition de maladies graves dans les sites nécessitant un vide total de l'exploitation

La section aquacole fournit un appui technique pour la vidange et la désinfection des sites.

CONSEIL SANTÉ

Lutte contre les maladies bactériennes

Yersiniose, Furonculose, Vibriose, Lactococcose (apparus en 1999) :

- diminuer l'incidence de ces maladies en élevage et réduire l'utilisation d'antibiotiques
- renforcer l'image « qualité du produit »
- promotion de la vaccination
- étude de la vaccination contre la Furonculose



Etudes en lien avec le sanitaire

Collaboration à la réalisation d'études en partenariat avec les services de l'ANSES, de l'ITAVI et du CIPA.

La carte d'information sanitaire

Elle reprend tout l'historique du suivi sanitaire de chaque site piscicole. Elle peut être demandée par tout acheteur de la région lors d'achat de produits piscicoles vivants, pour vérifier le statut sanitaire du site d'origine.

- Mise à jour et transmission annuelle à chaque pisciculteur breton.

| Statut sanitaire du site : | | | |
|----------------------------|--|---------------------|-----------------------|
| Maladies réglementées | Crustacés infectés (B. salmonicida) (B) ; Infectieux bactériologique (B) (B) ; Régimes bactériologiques (B) (B) ; Maladies de l'aquaculture | Observation interne | Statut interne France |
| Maladies non réglementées | Maladies bactériologiques (B) ; Maladies de l'aquaculture | Observation externe | Statut externe France |
| Maladies autres | LACTOCOCCUS - L. garvis PARVIBACILLUS - B. salmonicida VIBRIO - V. anguillarum PSEUDOTUBERCULOSIS - P. salmonicida VIBRIO - V. anguillarum VIBRIO - V. anguillarum PSEUDOTUBERCULOSIS - P. salmonicida PSEUDOTUBERCULOSIS - P. salmonicida PSEUDOTUBERCULOSIS - P. salmonicida | | |

Maintien des produits nécessaires à la prophylaxie

- Réalisation des dossiers permettant de soutenir l'autorisation réglementaire de produits dont l'utilisation est nécessaire à la poursuite de l'activité aquacole.

INFORMATION

- Diffusion de bulletins d'information et d'un classeur sanitaire aux adhérents
- Promotion de la production aquacole (journées de présentation au grand public)





L'excellence santé animale

Au plus proche de vos besoins,
pour répondre à vos questions.

► Contactez-nous !

Secrétariat de section

Antenne de PLOUFRAGAN

13, rue du Sabot - BP 28

22440 Ploufragan

tel. 02 96 01 37 00

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

Assistante technique

> Laurence Coualan

tel. 02 96 01 37 00

Votre interlocuteur de terrain

le référent technique

> Félix Mahé - tél. 02 96 01 37 00

Le Conseil Régional de Bretagne et
les Conseils Départementaux des Côtes d'Armor,
du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan soutiennent
financièrement des actions de GDS Bretagne.



+ D'INFOS SUR NOS OUTILS CONNECTÉS



> www.gds-bretagne.fr



www.blog-gds-bretagne.fr

www.facebook.com/gds.bretagne/

www.twitter.com/gdsbretagne/



SIÈGE SOCIAL RÉGIONAL
Ploufragan

13, rue du Sabot - BP 28
22440 Ploufragan
tél. 02 96 01 37 00

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

Quimper

3, allée Sully - CS 32017
29018 Quimper cedex
tél. 02 98 95 42 22

antenne.quimper@gds-bretagne.fr

Rennes

Rue Maurice Le Lannou
CS 74241 - 35042 Rennes cedex
tél. 02 23 48 26 00

antenne.rennes@gds-bretagne.fr

Vannes

8, avenue Edgar Degas
CS 92110 - 56019 Vannes cedex
tél. 02 97 63 09 09

antenne.vannes@gds-bretagne.fr